

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
33	33	25

Séance du 22 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept à dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Lilian MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturni FRANCILLONNE ; Mme Jacqueline BELFORT M. Christian CITADELLE ; M Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Marteli RATIER ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Clara RIGAH Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Bruno REMI ; M Benjamin GRACCHUS ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

M. Patrick AJAS par Mme Francia ROSAMONT ;
Mme Edwige BEMATOL par M. Benjamin GRACCHUS
Mme Manuela PETRO-METONY par Mme Christiane TREIL- ALBON

Absents : Mme Sylvie DAGONIA Mme Sonia MERCADIER Mme; Annic ABELA; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Nicole RAMASSAMY ;

Date de la convocation

15 décembre 2022

Date d'affichage de la délibération

Adopte à l'unanimité

DELIBERATION N°2022/12/132

**DELIBERATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA DELIBERATION
N°2022/05/58 RELATIVE AU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA
CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE DE CAILLOU.**

Dans le cadre de la convention Plan Séisme Antilles signée entre la ville de Lamentin et l'État, un cofinancement a été acté pour la réalisation des travaux de construction du groupe scolaire de Caillou.

Comme le prévoyait cette convention, la construction du groupe scolaire est financée en majeure partie par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) à hauteur de 3 000 000€ et par le FEDER à hauteur de 2 249 602€.

Le cofinancement envisagé pour cette construction prenait en compte un financement du Conseil régional à hauteur de 590 520,35€, un financement de l'État au titre du BOP 123 (Budget Opérationnel de Programme – Amélioration des conditions de vie Outre mer) à hauteur de 875 000€ et un financement communal d'un montant de 740 569,15€.

Le coût total de ce projet était alors évalué à 7 455 691, 50€

Le plan de financement initial se présentait ainsi :

Financiers	Montants	Pourcentages
Conseil Régional	590 520,35€	7, 93%
BOP 123	875 000,00€	11, 73%
FEDER	2 249 602,00€	30, 17%
FPRNM	3 000 000,00€	40, 24%
Commune	740 569,15€	9,93%
Total des dépenses	7 455 691,50€	100%

En septembre 2021 la notification du marché de travaux de construction du groupe scolaire de Caillou dans un contexte de pandémie, annonçait une augmentation des coûts des matériaux et des difficultés d'approvisionnement. Le marché de travaux actait ainsi un surcoût amenant le coût total du projet à 9 828 539, 24€.

Dans ce contexte, la ville de Lamentin a entrepris des discussions avec les co-financiers sur ce dossier afin d'envisager une réévaluation des subventions. Ces discussions ont permis d'acter une hausse des subventions obtenues selon le plan de financement suivant :

Financiers	Montants	Pourcentages
Conseil Régional	590 520, 35€	6, 01%
BOP 123	1 267 381, 22€	8, 90%
FEDER	2 834 797, 89€	28,84%
FPRNM	3 986 398, 06€	40, 56%
Commune	1 149 441, 72€	15, 69%
Total des dépenses	9 828 539, 24€	100%

Le contexte international récent a impacté d'autant plus cette problématique d'approvisionnement et de hausse des prix des matières premières. Ainsi, dès le mois d'octobre 2021, les entreprises faisaient part des difficultés rencontrées quant au respect des délais d'exécution du marché et à l'augmentation des coûts. Une discussion s'est alors engagée entre la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les entreprises concernées.

En décembre 2021, l'annulation définitive des élections municipales à Lamentin par le Conseil d'État a gelé tout échange entre les parties, qui n'ont pu reprendre les négociations

qu'en mars 2022. Ce délai de six mois a occasionné une poursuite de l'augmentation des coûts des matières premières et par conséquent du marché de travaux.

Soumis à l'évolution du contexte économique et dans le respect des recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique émises par le gouvernement, l'économie du projet s'est trouvée une nouvelle foi bouleversée. Le prix de l'opération de construction du groupe scolaire de Caillou est aujourd'hui de 10 596 856,59 € selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Montants	Pourcentages
Conseil Régional	590 520,35€	5,47%
BOP 123	1 267 381,22€	11,96%
FEDER	3 741 589,28€	35,31%
FPRNM	3 741 589,28€	35,31%
Commune	1 255 776,46€	12%
Total des dépenses	10 596 856,59€	100%

Il est à noter que la commune a déjà supporté sur fonds propres l'acquisition du terrain, via un portage foncier de l'Établissement public Foncier de Guadeloupe (EPF), pour un montant de 1 590 000€, ainsi que le marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 984 724,04€. Afin d'avoir une vue d'ensemble de l'opération, il est nécessaire d'intégrer ces coûts au plan de financement global.

De ce fait, le plan de financement prenant en compte le coût global de l'opération se décline comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du terrain	1 590 000,00€	Commune	1 590 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	984 724,04€	Commune	984 724,04 €
Travaux	10 596 856,59€	Bop 123	1 267 381,22 €
		Région	590 520,35 €
		FEDER	3 741 589,28 €
		FPRNM	3 741 589,28 €
		Commune	1 255 776,40 €

Montant total HT	13 171 580,57€	Montant total HT	13 171 580,57€
-------------------------	-----------------------	-------------------------	-----------------------

Le conseil Municipal

Considérant la nécessité de la construction du groupe scolaire de Caillou,

Considérant, l'opportunité du bénéfice de la convention Plan Séisme Antilles signée avec l'Etat,

Considérant, la nécessité de prendre en compte les évolutions du contexte économique global et leurs impacts sur l'économie du projet

Considérant, la circulaire du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières

Considérant, la nécessité d'un accompagnement financier des organismes de prêts et crédits sur ce projet.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver le plan de financement suivant pour les travaux de construction du groupe scolaire de Caillou :

Financiers	Montants	Pourcentages
Conseil Régional	590 520,35€	5,47%
BOP 123	1 267 381,22€	11,96%
FEDER	3 741 589,28€	35,31%
FPRNM	3 741 589,28€	35,31%
Commune	1 255 776,46€	12%
Total des dépenses	10 596 856,59€	100%

ARTICLE 2 : D'approuver le plan de financement global suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du terrain	1 590 000,00€	Commune	1 590 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	984 724,04€	Commune	984 724,04 €
Travaux	10 596 856,59€	Bop 123	1 267 381,22 €

		Région	590 520,35 €
		FEDER	3 741 589,28 €
		FPRNM	3 741 589,28 €
		Commune	1 255 776,40 €
Montant total HT	13 171 580,57€	Montant total HT	13 171 580,57€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, ~~rendu~~ exécutoire,

Le Maire,

Jocelyn SAFOUILLE

